



ArcelorMittal

Communiqué de presse

ArcelorMittal annonce l'émission d'un emprunt obligataire d'un milliard d'euros par tirage sur son Programme EMTN de 3 milliards d'euros

Luxembourg, le 18 novembre 2010 (20 :00 CET) – ArcelorMittal (« ArcelorMittal » ou la « Société ») annonce la réalisation d'une émission d'obligations portant intérêt au taux de 4,625%, à échéance du 17 novembre 2017 pour un montant d'un milliard d'euros (les « Obligations »).

Le règlement-livraison de cette émission a eu lieu aujourd'hui. Les Obligations ont été émises par tirage sur le programme Euro Medium Term Notes de la Société d'un montant de 3 milliards d'euros.

Les Obligations ont fait l'objet d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003, conformément aux réglementations applicables dans chacun des pays dans lesquels les Obligations ont été placées.

Le produit de l'émission servira au refinancement de l'endettement de la Société et au rallongement de sa maturité.

Informations importantes: Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait en aucun cas être considéré comme constituant une offre au public par ArcelorMittal d'Obligations, ni comme une sollicitation du public quelle qu'elle soit. Aucune communication ni aucune information relative à l'offre des Obligations ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise dans un quelconque pays dans lequel un tel enregistrement ou une telle approbation seraient requis. L'émission ou l'achat des Obligations peuvent faire l'objet, dans certains pays, de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. ArcelorMittal n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation de ces restrictions par une quelconque personne.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen, la « Directive Prospectus »). Le prospectus de base (tel que complété par trois suppléments) et les termes finaux (final terms) préparés par la Société dans le cadre de l'émission des Obligations l'ont été en considération de ce que toute offre d'Obligations dans l'un des Etats membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la Directive Prospectus (chacun un « Etat membre ») ne sera faite qu'en vertu d'une exception aux obligations de publication d'un prospectus conformément à la Directive Prospectus. En conséquence, les Obligations peuvent être offertes dans les Etats membres uniquement dans des cas ne nécessitant pas la publication par ArcelorMittal ou les Joint Lead Managers d'un prospectus au titre de l'article 3 de la Directive Prospectus ou d'un supplément à tout prospectus au titre de l'article 16 de la Directive Prospectus. La Société et les Joint Lead Managers n'ont autorisé l'offre d'Obligation dans aucune circonstance autre que celle visée ci-dessus. Le

prospectus de base (tel que complété par trois suppléments) et les termes finaux (final terms) visés ci-dessus ont été, respectivement, enregistré auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier de Luxembourg et déposé auprès de la Bourse du Luxembourg.

Le présent communiqué ne constitue pas une invitation et n'a pas pour objet d'inciter à se livrer à des activités d'investissement au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000 du Royaume-Uni (le « FSMA »). Pour autant qu'il constitue une incitation à se livrer à des activités d'investissement, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion), Order 2005 (tel que modifié) du Royaume-Uni (le « Financial Promotion Order ») ; (iii) aux personnes visées à l'article 49(2)(a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, etc.) et à l'article 43(2) du Financial Promotion Order ; et (iv) à toute autre personne à qui ce communiqué peut être valablement adressé au sens de l'article 21 du FSMA (les personnes visées ci-dessus étant ci-après définies comme les « Personnes Habilitées »). Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Toute invitation ou incitation à se livrer à des activités d'investissement contenues dans le présent communiqué n'est destinée qu'aux Personnes Habilitées et ne peut être effectuée qu'auprès des Personnes Habilitées.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les Obligations n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du Securities Act de 1933, tel qu'amendé (le « Securities Act ») ou au sens des lois applicables dans les Etats membres des Etats-Unis d'Amérique, et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique ou pour le compte ou au profit de US Persons qu'à travers un régime d'exemption prévu par ledit Securities Act ou par les lois applicables des Etats membres des Etats-Unis d'Amérique. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne peuvent être adressés ou distribués aux Etats-Unis d'Amérique, ou dans toute autre pays dans lequel l'offre ou la vente des Obligations seraient interdites par les lois applicables. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne doivent pas être distribués auprès de US Persons ou dans des publications de diffusion générale aux Etats-Unis d'Amérique. Les Obligations ne sont pas offertes aux Etats-Unis d'Amérique.

BNP Paribas, agissant en qualité d'agent stabilisateur (ou tout établissement agissant pour son compte) pourra surallouer les Obligations et/ou intervenir aux fins de stabilisation du marché des Obligations pour soutenir le cours des Obligations à un niveau plus élevé que celui qui prévaudrait autrement. Toutefois, aucune assurance ne peut être donnée que de telles interventions auront effectivement lieu. De telles interventions, si elles devaient avoir lieu, peuvent être réalisées à compter de la divulgation appropriée au public des conditions de l'émission des Obligations et être interrompues à tout moment mais au plus tard le 18 décembre 2010. De telles interventions seront réalisées dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

À propos d'ArcelorMittal

ArcelorMittal est le numéro un mondial de la sidérurgie, avec des entreprises dans plus de 60 pays.

ArcelorMittal est leader sur tous les principaux marchés mondiaux, y compris l'automobile, la construction, l'électroménager et l'emballage. L'entreprise est un acteur de premier plan dans le domaine de la technologie et de la R&D et dispose d'importantes ressources propres de matières premières et d'excellents réseaux de distribution. Son dispositif industriel réparti dans plus de 20 pays sur quatre continents lui permet d'être présent sur tous les marchés clés de l'acier, tant dans les économies émergentes que dans les économies développées.

Grâce à ses valeurs fondamentales que sont le Développement durable, la Qualité et le Leadership, ArcelorMittal s'engage à agir de manière responsable à l'égard de la santé, de la sécurité et du bien-être de son personnel, de ses co-traitants et des communautés au sein desquelles elle opère. Son engagement porte également sur la gestion durable de l'environnement et des ressources finies. L'entreprise est consciente de ses responsabilités dans la lutte contre le changement climatique : ArcelorMittal joue un rôle de premier plan dans les efforts du secteur pour mettre au point des process de production sidérurgique en rupture et se consacre activement à la recherche et au développement de produits en acier qui contribuent à lutter contre le changement climatique.

Les chiffres financiers clés d'ArcelorMittal pour 2009 font ressortir un chiffre d'affaires combiné de 65,1 milliards de dollars US, pour une production de 73,2 millions de tonnes d'acier brut, soit environ 8 pour cent de la production mondiale d'acier.

Les actions d'ArcelorMittal sont cotées aux marchés de New York (MT), Amsterdam (MT), Paris (MT), Bruxelles (MT), Luxembourg (MT) et aux bourses espagnoles de Barcelone, Bilbao, Madrid et Valence (MTS).

Pour plus d'informations rendez-vous sur www.arcelormittal.com.

ArcelorMittal – Relations Investisseurs	
Europe	+352 4792 2652
Amériques	+1 312 899 3569
Investisseurs individuels	+352 4792 2434
SRI	+44 203 214 2854
Obligataires / Entités de crédit	+33 171 92 10 26

Contact information ArcelorMittal Corporate Communications

E-mail: press@arcelormittal.com

Téléphone : +352 4792 5000

ArcelorMittal Corporate Communications

Giles Read (Directeur des Relations Média)	+44 20 3214 2845
Arne Langner	+352 4792 3120
Jean Lasar	+352 4792 2359
Lynn Robbroeckx	+44 20 3214 2991

Royaume-Uni
Maitland Consultancy:
Rebecca Mitchell / Martin Leeburn +44 20 7379 5151